

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le trois du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 5 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky METAY, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

5 pouvoirs :

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à J. METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à P. BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à M. NOLOT
- ✓ Huguette ROUSSEAU a donné pouvoir à L. ROCHER
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à M. CHARRIER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jacky JOZEAU, Philippe MORIN, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT

Jacky METAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 27 mars 2018

TOURISME CONVENTION DE PARTENARIAT FLIP

M. Le Président et Pascal BIRONNEAU, Vice-président en charge du tourisme, expose

Il s'agit d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes Parthenay-Gâtine à l'occasion du Festival des Jeux (FLIP) qui aura lieu du 11 au 22 juillet 2018. Les engagements réciproques sont, pour l'organisateur, l'insertion du logo du partenaire sur le site du FLIP, sur le programme papier, la mise à disposition des documents du partenaire à l'accueil des festivals des jeux. En contrepartie, le partenaire, met à disposition ses flyers, insertion du logo sur site internet et fourniture d'entrées gratuites ou petits cadeaux pour les jeux concours organisés.

Le partenariat est destiné à promouvoir les activités de la Chevalerie et diffuser les flyers de la Chevalerie. Le site internet de publication du logo du FLIP sera le site de La Chevalerie et les cadeaux des nuitées cabanes au camping du Cébron.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Communauté de communes Parthenay-Gâtine dans le cadre du FLIP jointe en annexe et d'autoriser M. le Président à la signer.

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180403-D2018055-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-04-2018

Publication le : 13-04-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre:

La **COMMUNAUTE de COMMUNES de PARTHENAY-GATINE**, CS 80192 - 79205 PARTHENAY CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Xavier ARGENTON, habilité aux fins des présentes par délibération du 23 avril 2014,

Et:

La **SOCIETE**:..... de forme juridique:
Représentée par : Qualité:
Adresse:.....
N°SIRET: , ci-après nommé « le partenaire ».

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et, dans le cadre du FESTIVAL des JEUX (FLIP)2018 organisé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 11 au 22 juillet 2018.

Article 2: Engagements réciproques des parties

Le partenaire s'engage à:

- Mettre les programmes ou flyers du Festival des Jeux à disposition de ses visiteurs. Quantité souhaitée (Maximum 500)
- Remettre au Service des Jeux de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine des documents publicitaires ainsi que entrées gratuites et/ou petits cadeaux (pin's, porte-clés, peluches, etc.) afin de les offrir aux festivaliers en lot lors des différents jeux concours.
- Insertion du logo du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien (www.jeux-festival.com) sur son site internet.

En contrepartie, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'engage à fournir les prestations suivantes:

- Insertion du logo du partenaire sur le site du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien.
- Insertion du logo du partenaire sur le programme papier du FLIP (édité à 16000 exemplaires. *REPONSE AVANT LE 30 AVRIL 2018 POUR APPARAÎTRE SUR LE PROGRAMME*).
- Mise à disposition des documents du partenaire (flyers, présentoir, affiches etc.), pas plus de 500 exemplaires, à l'accueil du Festival des Jeux (Esplanade du Palais des Congrès).

Article 3: Résiliation

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

Fait à PARTHENAY, le

Le Partenaire
(Nom, tampon, signature)

**La Communauté de
Communes de Parthenay-Gâtine**

Préfecture Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
079-200041416-20180403-D2018055-DE 05 49 94 90 41 – Courriel : ccp@ccpg.fr
Service des Jeux – Téléphone : 05 49 94 24 20 – G

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-04-2018

Publication le : 13-04-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48